

**DEPARTEMENT DE LA DROME**

**COMMUNE D'ALLAN**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 04 avril 2023**

Nombre de membres afférents : 18  
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 16  
Date de la Convocation : 29/03/2023  
Date d'affichage : 29/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- - Laure DUCHAMP- David MAGNET- - Marylin MOUTET- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- - Christophe GRANGER- Jean GRANGER- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Joël MALIGNIER

Excusés : Alexandra CHABANIS-(pouvoir donné à Mylène DELORME) - Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER) - Véronique AUGIZEAU- GAUTHIER Laurent

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2023-35 Demande de subvention après de l'Etat au titre du Fond vert pour le renouvellement du parc luminaire**

Vu la circulaire préfectorale de présentation du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires "Fonds vert" 2023 en date du 1er février 2023 ;

Considérant la nécessité de réduire les coûts d'énergie et la consommation électrique ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de modernisation du parc de luminaire de la commune d'Allan. A ce jour, le parc de luminaire est constitué de 212 points lumineux (dont 90 points équipés de LED). Il s'agirait de poursuivre la démarche et de remplacer 67 points lumineux par des éclairages de types LED en 2023, permettant ainsi de diminuer la consommation électrique et les coûts liés à l'éclairage public.

Dans ce contexte, la commune pourrait bénéficier d'une subvention d'investissement dans le cadre du dispositif « fond vert » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires, porté par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires. En effet, l'opération de la commune pourrait entrer dans les dispositions de l' « **AXE 1 – Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public** » visant à faire passer le taux de remplacement des équipements d'éclairage extérieur public à 10% par an, sans attendre l'obsolescence totale du parc.

Le coût global prévisionnel de cette opération est estimé à **57 272, 00€ HT, soit 68 726,4€ TTC**. Le plan de financement pourrait être le suivant :

Ressource		Date d'obtention	Montant prévisionnel (HT)
Préfecture de la Drôme		Demande à formuler 25%	14 318
<b>Sous-total des aides publiques</b>			14 318
Part du demandeur	Fonds propres		<b>42 954</b>
	Emprunt		0

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide**

**D'ADOPTER** le plan de financement prévisionnel,

**DE SOLICITER** auprès de l'Etat une demande de subvention au titre du dispositif « Fond Vert » pour la réalisation du projet susmentionné et de signer tout document y afférent.

*POUR : 16  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0*

**Mylène DELORME**

**Secrétaire de séance**



**Yves COURBIS,**

**Maire**

